

Mamoudzou, le 13 juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
MAYOTTE**

8 rue de l'hôpital – BP 101
97600 MAMOUDZOU
0269 64 90 00
www.cg976.fr

Le Conseil départemental œuvre en faveur du classement du lagon de Mayotte au patrimoine mondial de l'humanité

Le 18 septembre 2014, fort de la conviction que le lagon de Mayotte fait partie des hauts lieux de biodiversité mondiale, l'assemblée départementale a pris l'engagement d'œuvrer en faveur du classement du lagon de Mayotte au patrimoine mondial de l'humanité.

Objet :
Classement du lagon de
Mayotte au patrimoine mondial
de l'humanité

Le Conseil Départemental a constitué une équipe projet associant les différentes compétences se trouvant dans ses services.

Un comité d'experts internationaux sollicités par le Conseil départemental assiste cette équipe projet dans ses travaux.

Plusieurs actions ont été entreprises. Actuellement, le Conseil départemental élabore le rapport de présentation décrivant le lagon de Mayotte, sa valeur universelle exceptionnelle, son authenticité, son intégrité en comparaison avec d'autres biens similaires dans le monde.

Ce rapport fera l'objet d'une présentation aux acteurs et partenaires institutionnels et à la société civile pour une concertation et un partage à grande échelle.

Dans cette perspective des ateliers de travail seront organisés avant la fin de l'année.

Ce rapport partagé localement sera ensuite transmis à l'Etat (ministère de l'Ecologie) pour une inscription du lagon de Mayotte sur la Liste indicative des biens français, une première étape obligatoire avant la constitution du dossier proprement dit, de candidature pour le classement au patrimoine mondial. Une candidature qui doit être portée par l'Etat auprès de l'Unesco.

Ainsi le Conseil Départemental se réjouit que le projet de classement du lagon de Mayotte au patrimoine mondial de l'humanité ait obtenu le soutien de l'Etat exprimé par le Premier ministre dans son discours du 13 juin 2015 à l'hémicycle Younoussa Bamana.

**Direction de la
communication**

8 rue de l'hôpital - BP 101
97600 MAMOUDZOU
Tél : 0269 63 60 60
Fax : 0269 63 66 35

Seule la mobilisation conjointe des services de l'Etat et du Département permettra de réussir ce projet important pour la préservation et la valorisation de notre patrimoine naturel marin exceptionnel.